

REPRISE D'ÉTUDES PIECES JUSTIFICATIVES - PREMIERE ANNEE DE MASTER MEEF ou entrée directe en M2 pour les titulaires d'un M1 ou d'un M2 disciplinaire

PIÈCES OBLIGATOIRES :

- Copie Recto-Verso d'une pièce nationale d'identité (carte nationale d'identité ou passeport)
- Attestation sur l'honneur que vous n'êtes pas en possession d'une carte d'étudiant ou certificat de scolarité pour l'année 2021-2022
- Dernier diplôme post-bac obtenu (ou à défaut attestation de réussite signée et tamponnée par l'établissement d'enseignement supérieur). Les diplômes non universitaires doivent être reconnus au RNCP (Registre national des certifications professionnelles) comme étant de niveau minimum de BAC+3.
- Pour les diplômes européens, vous devez fournir une attestation mentionnant que vous avez obtenu au moins 180 crédits ECTS
- Ensemble des relevés de notes (signés et tamponnés par l'établissement d'enseignement supérieur) obtenus durant le cursus post-bac. **Joindre une attestation sur l'honneur si vous ne détenez pas de relevés de notes.**
- C.V.
- Lettre de motivation
- Fiche de projet professionnel

Pour l'entrée directe en M2 : toutes les pièces citées ci-dessus mais vous devez fournir une attestation de réussite du M1 ou une photocopie du diplôme de master. Pour les diplômes européens, une attestation mentionnant que vous avez obtenu au moins 240 ou 300 crédits ECTS et non 180 crédits prévus pour l'entrée en M1 est requise.

PIÈCES A FOURNIR SELON VOTRE SITUATION :

- Pour les demandeurs d'emploi, l'attestation d'inscription à pôle emploi
- Pour les salariés, copie du contrat de travail

DIPLOMES ETRANGERS :

- Les diplômes étrangers ainsi que les relevés de notes doivent être traduits par un traducteur assermenté.
- Pour les diplômes européens, vous devez fournir une attestation prouvant que vous avez obtenu 180 crédits ECTS au moins.
- *Si vous avez obtenu tous vos diplômes dans un pays non francophone :* une attestation de réussite au Certificat de langue française de niveau C1

N.B : Si un document est manquant ou erroné dans une des étapes du dossier en ligne, veuillez de nouveau télécharger tous les documents dans la rubrique concernée (ex : si vous devez rajouter le relevé de notes du semestre 1, vous devrez à nouveau télécharger la totalité des relevés de notes des autres semestres). Pour chaque rubrique, vous devez fusionner vos documents en un seul document Pdf. Pour se faire, des logiciels gratuits sont disponibles en vous connectant à <http://support.inspe-paris.fr/otrs/public.pl?Action=PublicFAQZoom;ItemID=30>

